



**OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS**

MARCHÉ N° : APRM/ 04/OSF/ FC/11 /2023 : CONSULTANT FINANCIER INDIVIDUEL POUR FOURNIR UN APPUI À LA DIRECTION DE LA GOUVERNANCE ET DES RAPPORTS SPÉCIALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME D'APPUI AUX PAYS EN MATIÈRE DE NOTATION DE CRÉDIT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I) CONTEXTE DE LA MISSION

Lors de sa 28^e session ordinaire qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2017, la Conférence de l'UA, par Décision *Assembly/UA/Dec.631(XXVIII)*, a chargé le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) d'apporter un appui aux États membres dans le domaine de la notation financière. À la suite de cette décision, le MAEP a entrepris l'élaboration d'un cadre politique devant guider régir l'appui nécessaire aux États membres.

Ce cadre a pour but de fournir un appui stratégique et opérationnel aux États membres dans la préparation de la notation, la gestion de l'exercice de notation proprement dit et la mise en œuvre des recommandations admissibles à l'issue de la notation. Pour ce faire, le cadre politique définit plusieurs objectifs. Le premier consiste à sensibiliser les différents secteurs aux implications de la notation du crédit souverain sur les institutions et les instruments notés au niveau national. Deuxièmement, aider les États membres à entreprendre des analyses périodiques de l'impact financier, politique, économique et social et à préparer et mettre à disposition des agences de notation des données fiables afin d'éviter des estimations qui sont préjudiciables aux États membres notés. Troisièmement, le cadre vise à soutenir l'analyse et l'évaluation par les États membres des notations effectuées par les agences de notation et de leur impact grâce à l'émission d'avis indépendants. En outre, le cadre politique vise à aider les États membres à développer et à mettre en place l'architecture de gestion et de régulation des agences de notation par le biais des institutions publiques existantes. Quatrièmement, le cadre politique encadre la mise en place d'un réseau d'experts et de professionnels afin d'améliorer le partage des bonnes pratiques en matière de notation internationale du crédit souverain. Ce réseau favorise également l'harmonisation de la réglementation du secteur de la notation de crédit sur le continent. Enfin, le cadre politique a pour but de fournir un appui technique aux gouvernements dans la mise en œuvre des recommandations acceptables tout en apportant un concours technique aux États membres dans la définition d'un cadre réglementaire régissant l'octroi de licences et la supervision des agences de notation de crédit présentes sur leur territoire respectif.

Depuis, le MAEP a noué des partenariats avec diverses institutions non étatiques et du secteur privé. L'Open Society Foundation (OSF) est l'une de ces institutions. Elle s'est associée au MAEP et lui apporte un soutien financier pour le renforcement du capital humain en vue de la mise en œuvre du cadre politique susvisé. À cet égard, le MAEP recrute un **consultant financier** expérimenté afin d'aider à la mise en œuvre du programme.

Le **Consultant financier** sera affecté à la Direction des opérations et sera chargé, entre autres fonctions financières clés, d'élaborer des rapports sur la responsabilité des dépenses (RRD) complets, rendant compte des dépenses de tous les fonds de la subvention au cours de chaque année civile (ou une partie de l'année civile) ou de toute période considérée.

II) LIEU D'EXÉCUTION DE LA MISSION MIDRAND (AFRIQUE DU SUD)

Durée du contrat : 12 mois calendaires

Le Consultant financier sera basé au Secrétariat continental du MAEP à Midrand, Johannesburg (Afrique du Sud). Les frais de déplacement du Consultant pour se rendre dans les locaux du Secrétariat continental du MAEP sont à sa charge. Le Secrétariat du MAEP prendra en charge le billet d'avion aller-retour (classe économique) du Consultant et, en cas de voyage dans d'autres pays dans le cadre du présent contrat, le Consultant percevra une indemnité journalière de subsistance aux taux des Nations Unies en vigueur dans le pays visité. Ainsi, tous les voyages effectués dans le cadre des activités du MAEP à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud sont à la charge du MAEP, y compris les frais de visa, mais ne comprennent pas l'assurance médicale qui peut être fournie pour les voyages autorisés. Le Consultant financier bénéficiera d'une police d'assurance voyage de *AIG South Africa Ltd* aux frais du MAEP.

III) PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Le Consultant devra assumer les responsabilités suivantes :

- (i) produire des rapports mensuels, semestriels et annuels complets sur la responsabilité des dépenses ;
- (ii) rendre compte des dépenses de tous les fonds du projet au cours d'une période donnée ;
- (iii) veiller au respect des conditions du projet pour toutes les dépenses y afférentes ;
- (iv) préparer et produire des rapports de suivi et de réalisation des objectifs du projet ;
- (v) produire des rapports narratifs détaillant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet ;
- (vi) produire des états financiers dans les délais impartis ;
- (vii) élaborer le budget du projet afin d'en assurer la continuité ;
- (viii) fournir un appui au partenaire de la subvention pour la réalisation de ses évaluations et audits du projet ;
- (ix) tenir à jour de manière adéquate et prêts à la vérification les registres des recettes et des dépenses effectuées dans le cadre du projet ;
- (x) fournir sur demande tout autre rapport ou information ;
- (xi) collaborer avec la direction à la mise en œuvre des projets confiés par le Directeur des opérations ;
- (xii) faire régulièrement rapport au Directeur des opérations ; et
- (xiii) exécuter toute autre tâche que pourrait lui confier de temps à autre le Directeur des opérations du Secrétariat du MAEP.

IV) RÉMUNÉRATION

1. Le Consultant percevra une rémunération mensuelle convenue sur la base des prestations prévues dans le contrat.
2. Le paiement de la somme convenue ne sera effectué qu'après vérification des produits livrés, délivrance d'un certificat d'acceptation de la direction des opérations et approbation du Directeur général du Secrétariat du MAEP.

V) LIGNE HIÉRARCHIQUE

Pour toutes les questions relatives à la gestion du projet et aux finances, le Consultant financier rend compte à la fois à la Direction de la gouvernance et des rapports spécialisés et à la Direction des opérations.

VI) PRODUITS LIVRABLES

- (i) Rapports mensuels, semestriels et annuels sur la responsabilité des dépenses
- (ii) Respect des conditions du projet pour toutes les dépenses y afférentes
- (iii) Rapports de suivi et de réalisation des objectifs du projet
- (iv) Rapports narratifs
- (v) États financiers
- (vi) Budget du projet
- (vii) Registres des recettes et des dépenses

VIII) FACILITÉS ET SERVICES À FOURNIR PAR LE MAEP

Le MAEP fournira :

- a. l'accès à toutes les informations et à toutes les parties prenantes afin de faciliter l'exécution de la mission ;
- b. un espace de bureau adéquat équipé de mobilier et de fournitures de bureau essentiels ;
- c. toutes les facilités de voyages dans le cadre de la mission.

IX) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Toutes les consultations seront publiées suivant le principe de l'égalité de chances. L'évaluation du Consultant se fera conformément aux termes des présents TdR. Les procédures de présélection et de sélection se feront conformément au Manuel de passation de marchés de l'UA, version 2.0 de juillet 2016.

X) RÉSERVES ET CONFIDENTIALITÉ

Le MAEP se réserve le droit de retenir tout ou partie de la rémunération si la performance du consultant est insatisfaisante, si le travail ou le résultat est incomplet ou non livré ou si les délais ne sont pas respectés. En cas de résiliation du contrat par le consultant avant la livraison de tous les produits convenus, une partie de la rémunération sera retournée au MAEP.

Le consultant s'engage à garder confidentielles toutes les informations qui ne sont pas du domaine public et il ne peut participer à une autre mission qui soit en conflit d'intérêt avec la mission en cours. Le consultant s'engage à s'abstenir de promouvoir toute croyance politique ou religieuse pendant la durée du contrat.

XI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant le service des achats du MAEP pendant les heures de travail (de 8h00 à 17h00, heure d'Afrique du Sud), par courriel à l'adresse suivante : tenderinfo@aprm-au.org. Les informations complémentaires sont publiées sur le site

Web du MAEP (<https://aprm.au.int/>) et les demandes y afférentes sont attendues sept jours au plus tard avant la clôture de l'appel d'offre.

XII. PROCESSUS DE SÉLECTION

a) Critères obligatoires

LES CANDIDATS DOIVENT SOUMETTRE TOUS LES DOCUMENTS EXIGÉS (À ÉVALUER EN COCHANT « OUI » OU « NON »

Qualifications et expérience professionnelle

Qualifications académiques Le candidat idéal doit être titulaire d'un master en audit ou en comptabilité et posséder au moins cinq ans d'expérience professionnelle continue dans les domaines de la budgétisation, de l'audit et/ou de la comptabilité. Une qualification professionnelle en comptabilité (CA, ACCA, CIMA) décernée par une institution reconnue, serait un avantage supplémentaire.

Expérience et compétences professionnelles :

- i. Avoir une expérience avérée en budgétisation, audit et/ou comptabilité.
- ii. Avoir une expérience professionnelle dans l'utilisation du système ERP-SAP.
- iii. Faire preuve de compétences en gestion de projets.
- iv. Une expérience confirmée en gestion du risque de crédit sera un atout supplémentaire.
- v. Faire montre d'une capacité avérée à travailler en équipe et de façon autonome.
- vi. Avoir une bonne connaissance des institutions et des cadres de gouvernance de l'Union africaine.
- vii. Avoir une bonne connaissance de l'établissement de rapports sur les projets/subventions et des procédures de conformité
- viii. Avoir des connaissances en comptabilité financière au sein d'organisations interétatiques.
- ix. Faire preuve de capacité à produire des résultats de qualité dans des délais réduits.
- x. Avoir des connaissances en matière d'information comptable dans le cadre de projets à devises multiples.
- xi. Avoir une connaissance des pratiques, procédures et techniques financières standards telles que IPSAS et IFRS.
- xii. Faire preuve d'aptitude à interpréter et à mettre en œuvre les règles et les politiques financières.
- xiii. Faire preuve d'aptitudes à rédiger et à présenter des rapports.

Langue : la capacité à rédiger en anglais ou en français au niveau avancé est essentielle.

b) Critères d'évaluation techniques

Critères d'évaluation supplémentaires	Score maximal	Score enregistré
Qualifications spécifiques et aptitude à réaliser la mission		
Master en audit ou en comptabilité et/ou CA, ACCA ou CIMA	25	

Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la budgétisation, de l'audit et/ou de la comptabilité.	20	
Aptitudes à rédiger et à présenter des rapports.	15	
Une solide connaissance des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ou des normes internationales d'information financière (IFRS) est requise.	15	
Connaissance du Règlement financier de l'UA	15	
Excellentes compétences informatiques avec une connaissance pratique et une expérience des logiciels de comptabilité, de préférence SAP.	10	
La capacité à rédiger des rapports et des documents compréhensibles en anglais ou en français est essentielle ; la connaissance de l'autre langue serait un atout supplémentaire.	5	
Score Total	100 %	

Seuls les candidats ou consultants ayant obtenu un **score d'au moins 70 % dans l'évaluation technique** seront retenus, et le poste sera attribué au candidat ayant enregistré le score technique le plus élevé.

MODALITÉS DE CANDIDATURE / COMPOSITION ET SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1) Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant une offre technique et financière, un **curriculum vitae actualisé**, des références joignables (noms et adresses des références), y compris la dernière consultation effectuée, **ainsi que les documents justificatifs**. L'offre technique doit prouver la compréhension des TdR et présenter la méthodologie et un plan de travail détaillé du candidat. Toutes les candidatures doivent être accompagnées de **copies certifiées conformes de tous les diplômes**. L'offre financière doit présenter une répartition mensuelle des coûts proposés et doit être libellée en dollars des États-Unis (USD).

2) L'offre doit porter la mention « **NUMÉRO DU MARCHÉ : APRM/ 04/OSF/ FC/11 /2023 : CONSULTANT FINANCIER INDIVIDUEL POUR FOURNIR UN APPUI À LA DIRECTION DE LA GOUVERNANCE ET DES RAPPORTS SPÉCIALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME D'APPUI AUX PAYS EN MATIÈRE DE NOTATION DE CRÉDIT** »

3) Les offres sont attendues par courriel à l'adresse suivante : tender@aprm-au.org au plus tard le **28 janvier 2023 à 11 h 00 (heure d'Afrique du Sud)**. Les femmes éligibles sont encouragées à postuler. Les offres seront ouvertes immédiatement après la date et l'heure de clôture.

Tous les dossiers de candidature doivent être adressés à :

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
Private Bag XO8, Halfway House
Adresse : 230 15th Rd, 1st Floor,
Randjespark, Midrand, 1685, Afrique du Sud
Tél : +27 11 256 3401

Adresse électronique pour la soumission des offres : tender@aprm-au.org